

CRÈCHES LIB



Vous avez RDV avec la directrice de la crèche pour valider l'inscription de votre enfant.

Venez munis des documents suivants :

- Son carnet de santé (ou photocopie des vaccinations)
- Un extrait d'acte de naissance ou une copie du livret de famille
- La photocopie de la pièce d'identité des deux parents
- Une attestation carte vitale précisant le N° de sécurité sociale auquel est rattaché l'enfant
- Pour les crèches PSU, le justificatif d'immatriculation CAF (CAF, MSA) faisant apparaître le numéro d'allocataire
- Une photo de l'enfant
- Un relevé d'identité bancaire
- Une attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant (en général liée au contrat d'assurance habitation)
- Un certificat médical établi par le médecin traitant précisant l'aptitude de l'enfant à fréquenter la collectivité (à présenter le 1er jour d'accueil de l'enfant)